



académie
Aix-Marseille
E

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/16-705-965 du 16/05/2016

POSTE VACANT D'AGENT COMPTABLE DU CROUS D'AIX-MARSEILLE-AVIGNON

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels du niveau de la catégorie A

Dossier suivi par : Mme CORDERO - Gestionnaire des AAE - Tel : 04 42 91 72 42 - Mel : francine.cordero@ac-aix-marseille.fr - Tel. secrétariat de la division : 04 42 91 72 26 - fax : 04 42 91 70 06 - Mel : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Un poste de d'agent comptable du CROUS AIX-MARSEILLE-AVIGNON est vacant à compter du 01 septembre 2016.

Ce poste localisé à AIX-EN-PROVENCE est ouvert aux personnels administratifs de la catégorie A.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature **avant le 20 mai 2016, par voie électronique** à :

- Secrétariat de direction : secretariat.direction@crous-aix-marseille.fr
- Monsieur Frédéric POIRIER, directeur adjoint du CROUS : frederic.poirier@crous-aix-marseille.fr
- Madame Christine LLORET, agent comptable : christine.lloret@crous-aix-marseille.fr

Les candidatures devront être assorties :

- d'une lettre de motivation,
- d'un curriculum vitae,
- le dernier compte rendu d'entretien professionnel,
- une copie du dernier arrêté de promotion d'échelon,
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier.

Un exemplaire devra être transmis parallèlement par la voie hiérarchique.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2016

Fonctions : **Agent comptable du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) d'AIX MARSEILLE-AVIGNON (groupe 1)**

Métier ou emploi type* : GBF01

* REME, REFERENS, BIBLIOFIL

Fiche descriptive du poste

Catégorie : Poste de catégorie A

Corps : conseiller d'administration scolaire et universitaire (CASU) ; attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et titulaires du grade d'attaché principal (APAE), fonctionnaire de catégorie A des services déconcentrés du Trésor, fonctionnaire appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau, dont l'indice brut terminal est au moins égal à l'indice brut 966 et ayant atteint l'indice brut 588.

Les dispositions régissant cet emploi sont précisées dans le décret 2004-515 du 8 juin 2004 ainsi que l'arrêté du 8 juin 2004 ; celles concernant le régime indemnitaire sont précisées dans le décret n° 2003-1190 du 12 décembre 2003 et dans les arrêtés du 12 décembre 2003.

Affectation

Administrative : Rattaché au directeur du Crous

Géographique : Siège du CROUS AIX-MARSEILLE-AVIGNON – Aix-en-Provence

Le contexte :

Le CROUS d'AIX-MARSEILLE-AVIGNON est un établissement public à caractère administratif qui a pour mission de gérer et d'améliorer les conditions de vie des étudiants et de favoriser leur mobilité. Il a servi en 2015 près de deux millions de repas dans ses restaurants et cafétérias et offre plus de 10 000 lits.

Son budget pour l'exercice 2016 est de 55 millions d'euros en crédits de paiement.

L'agent comptable encadre une équipe de 5 personnes. Son service assure la comptabilité du CROUS, le contrôle de 16 régies, le contentieux de recouvrement des créances, la gestion de la trésorerie, la comptabilité patrimoniale, le suivi financier des marchés publics et l'élaboration du compte financier.

Missions

Activités principales :

Membre de l'équipe de direction du Crous, l'agent comptable est également conseiller du directeur de l'établissement dans les domaines financiers, comptables et réglementaires ; il participe au pilotage de l'établissement. Il exerce également les fonctions de chef des services financiers. L'agent comptable est également engagé au côté de l'ordonnateur dans la mise en place pratique de la réforme relative à la gestion budgétaire et comptable publique qui s'appliquera dans son intégralité au Crous au 1^{er} janvier 2017, et dans le suivi du dispositif du contrôle interne comptable.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

Conditions particulières d'exercice (NBI, régime indemnitaire...) : NBI : 40 pts, indemnité de caisse de 4060 € par an, indemnité de gestion de 10620 € (sous réserve de l'évolution de la réglementation en ce domaine)

Encadrement : OUI

Nb agents encadrés par catégorie : 5 C

Conduite de projet : OUI

Compétences*

Connaissance, savoir :

Ce poste nécessite, outre une parfaite connaissance des règles de la comptabilité publique introduites par le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la GBCP, du code des marchés publics et de la réglementation financière, la prise en compte du caractère commercial de certaines activités du CROUS et le suivi des ressources générées par elles.

Savoir faire :

- La maîtrise des outils bureautiques et une bonne capacité d'adaptation aux applications informatiques sont indispensables.

Savoir être :

- Autonomie, sens de l'organisation, adaptation au changement
- Disponibilité, discrétion
- Sens des relations humaines

* Conformément à l'annexe de l'arrêté du 18 mars 2013 (NOR :MENH130559A)

CANDIDATURE A ENVOYER AVANT LE 20 MAI 2016

Joindre un CV, une lettre de motivation, le dernier compte rendu d'entretien professionnel et une copie du dernier arrêté de promotion d'échelon.

Au secrétariat de direction :

Secrétariat.direction@crous-aix-marseille.fr

Personne(s) à contacter :

Frédéric POIRIER, Directeur adjoint du Crous

Tel : 04.42.16.13.43

frederic.poirier@crous-aix-marseille.fr

Christine LLORET, agent comptable

Tel : 04.42.16.13.29

christine.lloret@crous-aix-marseille.fr